

# Code de conduite des partenaires commerciaux Kemira

## **Nous nous engageons à mener nos activités de façon déontologique et durable**

Kemira a pour ambition d'être le fournisseur privilégié de produits chimiques dans les secteurs très gourmands en eau. Cela implique que nous travaillions de manière efficace, sûre et responsable, tout en respectant les normes les plus strictes en matière d'intégrité, de conformité juridique et de déontologie. Nous sommes convaincus que la façon dont nous agissons importe plus que ce que nous faisons.

## **Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent de même**

Nous ne traitons qu'avec des partenaires commerciaux (ex. : fournisseurs, consultants, conseillers, distributeurs et agents) qui mènent leurs affaires de manière déontologique et responsable.

Par conséquent, nous attendons de vous, en tant que partenaire commercial, que vous respectiez tous les règlements et lois en vigueur, ainsi que les normes établies dans ce code de conduite des partenaires commerciaux Kemira (le « Code ») dans vos relations avec ou au nom de Kemira. Nous attendons également de vous que vous vous assuriez que vos sous-traitants et employés concernés respectent ce Code.

Ce Code établit les normes minimales de comportement que vous êtes tenu de respecter en tant que partenaire commercial. Il renvoie aux valeurs et principes de Kemira, d'après les directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ce Code ne saurait se substituer aux lois et règlements en vigueur.

## **Conduite professionnelle**

Nous attendons de vous que vous :

- respectiez tous les règlements et lois en vigueur ;
- pratiquiez une concurrence loyale et déontologique, dans le respect des lois en vigueur sur la concurrence ;
- vous assuriez que ni vous ni les tiers agissant en votre nom n'offriez, ne donniez ou n'acceptiez de paiements illicites ou corrompus, y compris de paiements de facilitation, de cadeaux indus, de divertissements, de gratifications, de dons ou tout autre transfert de valeur irrégulier. Vous n'accepterez notamment aucune forme de pot-de-vin ou de dessous-de-table et n'offrirez aucune incitation aux employés de Kemira dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ;
- respectiez toutes les lois interdisant le blanchiment d'argent ou le financement à des fins illégales ou illégitimes ;
- respectiez notre propriété intellectuelle et nos informations confidentielles, ainsi que celles de nos tiers ;
- exerciez vos activités en vertu des lois et règlements de conformité commerciale en vigueur, y compris les embargos et les sanctions, les réglementations douanières, les réglementations en matière d'import-export, le contrôle des exportations, l'évaluation en douane, les mesures commerciales préférentielles ou du pays d'origine ;
- mettiez en place des systèmes, contrôles et politiques afin d'encourager le respect des lois en vigueur et de ce Code, y compris des mécanismes de formation, de surveillance et d'audit.

## **Respect des droits de l'homme**

En vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), nous attendons de vous que vous :

- respectiez les droits fondamentaux de l'homme ;
- traitiez les personnes avec dignité, décence et respect, et évitiez toute forme de discrimination, de harcèlement, d'intimidation, d'oppression et d'exploitation à l'encontre de vos employés ;
- vous refusiez à tout travail forcé ou impliquant des enfants ;
- respectiez la liberté d'association et de négociations collectives ;
- respectiez la confidentialité des données personnelles auxquelles vous avez accès, et ne traitiez ces données qu'à des fins commerciales légitimes et conformément aux lois en vigueur ;
- rémunériez vos employés conformément aux lois afférentes en vigueur, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages légalement mandatés.

## **Environnement et sécurité**

Nous attendons de vous que vous :

- cherchiez à réduire votre empreinte environnementale ;
- fournissiez à vos employés et à vos sous-traitants des conditions de travail sûres et salubres ;
- respectiez les exigences de Kemira en matière de sécurité lorsque vous travaillez dans les locaux de Kemira ou les visitez, et suiviez une formation nécessaire en matière de sécurité.

## **Sécurité, qualité et durabilité des produits**

Si vous êtes fournisseur, nous attendons de vous que vous :

- recensez et recherchez les possibilités de réduire tout impact négatif sur l'environnement de votre chaîne de production et de vos produits au cours de leur cycle de vie ;
- vous assurez que vos produits sont fabriqués et élaborés dans le respect des normes de sécurité et d'éthique les plus strictes ;
- respectiez les lois et règlements en vigueur sur la sécurité des produits, y compris dans la communication des risques et des informations concernant l'utilisation des produits chimiques le cas échéant.

## **Engagement de Kemira envers ses partenaires commerciaux**

Vis-à-vis de nos partenaires commerciaux, nous :

- sélectionnerons et traiterons nos partenaires commerciaux de façon loyale et objective à tout moment ;
- mènerons nos activités de façon déontologique ;
- adhérons aux conditions générales de nos obligations contractuelles en vigueur et réglerons les problèmes posés par les exceptions en temps opportun ;
- nous assurerons que les accréditations en matière de durabilité de nos fournisseurs font partie du processus de sélection des fournisseurs et, le cas échéant, que les critères de durabilité sont utilisés dans la passation des marchés ;
- veillerons à ce que nos partenaires commerciaux comprennent et respectent ce Code.

## **Respect de ce Code**

Nous sommes susceptibles de vérifier que vous respectez bien ce Code par le biais d'un questionnaire d'auto-évaluation, d'une certification, d'une évaluation par des tiers ou d'un audit sur site.

Nonobstant toute disposition dans quelque contrat conclu entre vous et nous, si vous ne respectez pas les exigences énoncées dans ce Code, nous discuterons avec vous de la façon dont vous devriez améliorer vos performances et, dans le cas où vous auriez manqué de manière substantielle à ce Code, nous nous réservons le droit de mettre fin à ce contrat et/ou reporter toute transaction et affaire en cours avec vous.

Nous vous encourageons à faire part de vos préoccupations et à signaler toute activité qui enfreint ce Code au service Éthique et conformité (e-mail : [compliance@kemira.com](mailto:compliance@kemira.com)). Tout signalement de ce type sera traité de façon aussi anonyme et strictement confidentielle que possible.